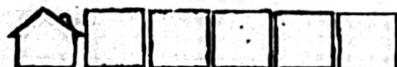


MANDAT DE VENTE 3 OPTIONS

Hors établissement

Agence

218.09.21



D-HABITAT L'AGENCE IMMOBILIÈRE

Les portes d'Uzès - 1 rue Vincent Faita - 30 800 Nîmes

Tél : +33 (0)4 66 70 22 22 - contact@agence-immobiliere.fr

CPI 3002 2018 000 031733-CCI du Gard

Siret 510 061 906 00010 - APE : 6831Z

Médiateur CM2C - 01 89 47 00 14

14, Rue Saint Jean - 75017 Paris

Tel. 06 78 46 45 71

Représenté par : Daniel ERNIE

E-mail : domaudreux@hotmail.fr

Général :

Agent commercial, inscrit à RSAC de Beyrouth

soit le N° 381915863

Nous soussignés

H^{er} ANGELIQUE DOMAUDREUX et H^{er} YIP POH SUNE Yvonne.

Février à l'époque : 12/09/2021
Mai à l'heure : 12/09/2021
Année : 2021

demeurant

43 Avenue de Sèvres 34200 SARLAT le Caneda

E-mail : domaudreux828@gmail.com

Tel. 06 42 48 46 64

*vous avez la possibilité de vous inscrire sur www.bbbed.fr pour nous appeler à tout dépannage téléphonique conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation agissant conjointement et séparément en QUALITÉ DE SEULS PROPRIÉTAIRES, vos mandatés par la présente afin de rechercher un expert et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits, ci-dessous désignés, nous engageons à produire toutes justifications de propriété.

I - SITUATION - DÉSIGNATION : Appartement Maison individuelle Terrain

Immeuble sis à ~~Naissance + Gite au Douhet~~ Bonne place, terrain de 2800 m²

~~Terrain principale de 163.44 m² + garage - D226 3.7 piscinable - 166 fm²~~
~~+ gites à louer 29.05, A et A~~ fibre

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître ~~Geoyen~~ Notice à Sèvres 24170

Le bien est vendu : libre de toute occupation loué selon le contrat de bail ci-joint

II - PRIX : Les biens et droits, ci-dessous désignés devront être présentés, sauf accord écrit ou patte de 715000 € net vendeur

payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur.

III - HONORAIRES : votre rémunération sera de :

- "Option mandat exclusif" :

737 165 €

option choisie

TTC

TTC

TTC

- "Option mandat préférence" :

- "Option mandat simple" :

Je choisis l'option choisie. Les honoraires seront à notre charge, sauf choix de l'option "honoraires charge acquéreur". Ils seront égabiles le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé des deux parties, conformément à l'article 74 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Options : "honoraires charge acquéreur", cocher cette case "honoraires partagés", cocher cette case , dans ces cas le prix paragraphe 2 s'entend honoraires inclus.

IV - DURÉE DU MANDAT : CE MANDAT VOUS EST CONSENTE POUR UNE DURÉE DE VINGT QUATRE MOIS, DONT LES TROIS PREMIERS MOIS SONT IRREVOCABLES (OU AUTRE : 3 MOIS MAXIMUM). PASSÉ CETTE PÉRIODE D'IRREVOCABILITÉ, IL POURRA ÊTRE DÉNONCÉ À TOUT MOMENT PAR CHACUNE DES PARTIES, À CHARGE POUR CELLE QUI ENTEND Y METTRE FIN D'EN AVISER L'AUTRE PARTIE QUINZE JOURS À L'AVANCE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION.

V - CONDITIONS PARTICULIÈRES : Accus. reçus de l'accord de M^{me} YIP POH SUNE divorce - Regime separation de biens.

VI - SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ" (si copropriété) : m²

VII - MOYENS DE DIFFUSION DES ANNONCES COMMERCIALES :

VIII - ACTIONS PARTICULIÈRES :

IX - MODALITÉS ET PÉRIODICITÉ DE COMPTES-RENDUS :

DEMANDE EXPRESSE D'EXÉCUTION ANTICIPÉE, en cas de mandat sous le "hors établissement", comportant droit de résiliation :

Conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, le mandant souhaite expressément / ne souhaite pas " Signature que le mandat sera commencé aux prestations ayant l'expiration du délai de résiliation ("cocher la mention choisie"), il n'affirme ce choix par sa signature.

Le mandat reconnaît expressément avoir reçu et pris connaissance, précédemment à la signature des présentes, de l'inégalité des caractéristiques des services offerts au présent mandat, de toutes les informations prévues aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation, ainsi que du traitement des données personnelles (RGPD) par le mandataire, lors de la remise du DIP** (Document d'information précontractuelle).

Fait à (date négociée) : 26/02/2021

ou siège de l'Agence, le

(en deux exemplaires, dont un pour la propriétaire et un pour l'agence)

LE MANDANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO (sur chaque exemplaire)

L'Agence "Mandat accepté"

LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DU

Périgord Noir

D'HABITAT L'Agence Immobilière sur Internet

Daniel ERNIE . Tel: 06.78.46.45.71

